

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 juillet 2009

**Date convocation** : 29/06/2009

**Absents** : Néant.

**1-Vente portion de chemin rural à La Crouzié** : Rappel des termes de la délibération du conseil municipal du 30 mars 2009, portant sur le lancement de la procédure d'aliénation d'une portion de chemin rural sis à la Crouzié, aux prix de 1.50 € le m<sup>2</sup>, à M.Armand SENAUX.

Compte rendu du déroulement de l'enquête publique qui a eu lieu du 08 au 22 juin 2009 inclus, à la mairie de Tanus. M.Olivier PALAZY, nommé commissaire enquêteur n'a reçu aucune observation quant à l'aliénation de cette portion de chemin rural et a donc conclu par un avis favorable à ce projet de cession.

Accord à l'unanimité des membres présents, compte tenu des conclusions de l'enquête publique, pour procéder à la vente de ladite portion de chemin rural, référencée, selon le document d'arpentage établi par M.Jacques BAILLET, géomètre : **ZN 42 pour une superficie de 209 m<sup>2</sup> vendue à M. Armand SENAUX, au prix de 1.50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 313.50 €** et désigner Maître Guy LAFAGE, notaire à Pampelonne pour dresser l'acte notarié correspondant

**2- Extension éclairage public rue et impasse de la Bouriette** : Devis de la SERC retenu pour un montant total TTC de 6 877 €, pour la fourniture et pose de 5 lampadaires Urbane. Ces travaux sont subventionnés à 100 % par le SIER de Tanus, reste à la charge de la commune la TVA, soit 1 127.00 €. A cet effet il est signé une convention entre la commune et le SIER.

**3- Sinistre atelier-Camion** : Informations sur l'incendie du 01/06 à l'atelier municipal et compte rendu des différentes démarches effectuées auprès de l'assurance, des entrepreneurs, etc. Une délibération modificative est prise pour intégrer au budget les indemnités et dépenses liées à ce sinistre.

Camion : nous avons perçu une indemnité de 5 665.00 € d'AXA Assurance. Nous avons réservé un camion auprès de Tarn Habitat (1 602.80 € TTC), qui devra être ensuite révisé par Gilles Alquier.

Bâtiment matériel : nous ne connaissons pas encore le montant de l'indemnité, à ce jour il nous manque encore des devis, car l'expert veut 3 devis pour ce qui concerne le gros œuvre. Nous allons redemander le versement d'un acompte afin de pouvoir acheter du matériel. Ouverture de crédits pour 50 000 € au total

**4- Revenu de solidarité Active** : Rappel des termes de la loi du 1<sup>o</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Général relatif à l'instruction des dossiers de RSA. Sans délibération contraire, ceux sont les CCAS qui sont de droit service instructeur du RSA. Pour les collectivités il y a 2 possibilités :

- le CCAS ne dispose pas de personnel apte à apporter son appui technique à l'instruction des demandes de RSA, la participation de la commune pourrait alors prendre la forme de réception des demandes, de retrait des dossiers, remise de la liste des pièces à fournir, expédition des dossiers vers la CAF ou la MSA

- la commune souhaite que la CCAS instruisse les demandes de RSA, dans ce cas une formation sera nécessaire pour le personnel en charge de cette tâche

Accord à l'unanimité, compte tenu du profil du service administratif communal : service unique, du nombre de demandes éventuelles à instruire et de l'évolution probable des modalités d'instruction, pour que :

- le CCAS de la commune soit service instructeur des demandes de RSA

- la participation de la commune prenne seulement la forme de la réception des demandes, de retrait des dossiers, de la remise de la liste des pièces à fournir, de la plaquette d'information et de l'expédition du dossier vers la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole.

**5- Motion pour la mise à 2X2 voies de la RN 88 :** Lecture d'un courrier co signé par MM. Jacques VALAX et Jean-Marc PASTOR, respectivement député et sénateur du Tarn, relatif à la mise à 2X2 voies de la RN 88. Ce courrier rappelle les termes de la réunion publique du 28 mai 2009 à Tanus et propose un projet de motion qu'il appartient aux communes d'adopter et de transmettre au Préfet de région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Considérant que :**

- la RN 88 a été classée « **grande liaison d'aménagement du territoire** » dès 1993 à l'occasion du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire,

- ce classement a été réaffirmé lors du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 18 décembre 2003 inscrivant la poursuite de l'aménagement de la RN 88 (Toulouse-Albi-Rodez-Mende-Le Puy-Lyon) à 2X2 voies parmi les 50 grands projets d'infrastructures **pour une France attractive dans une Europe dynamique,**

- la RN 88 constitue une liaison interrégionale entre Midi Pyrénées et Rhône Alpes mais également une liaison européenne faisant la jonction entre le Sud (Espagne) et l'Europe névralgique (centre de l'Europe). Elle achèvera à terme le **désenclavement de nos territoires,**

- la RN 88 est un **vecteur de développement économique** des territoires qu'elle traverse et qu'elle est à ce titre un véritable **outil d'aménagement du territoire** réunissant 7 départements et 4 régions pour la France,

- l'aménagement de la RN 88 à 2X2 voies sur l'ensemble de son tracé **participera au délestage de l'axe rhodanien et de l'axe languedocien** en offrant aux usagers une alternative présentant des caractéristiques proches en termes de confort et de rapidité,

- l'Etat est responsable des routes nationales, il doit assumer ses responsabilités

**Demande :**

- Une mise à niveau complète pour combler le retard de désenclavement de la région Midi Pyrénées,

- Une réorganisation des infrastructures qui mette notre région en position de profiter du flux d'échanges entre le sud ouest européen et les pays d'Europe centrale et orientale alors que la vallée du Rhône et l'Arc languedocien sont saturés

- **La mise à 2X2 voies de la RN 88 le plus rapidement possible,**

- **L'inscription par l'Etat des crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement**

**6- Questions diverses**

\* **Permanences assistante sociale :** à compter du 10 août 2009, la Maison du Conseil Général du Tarn à Carmaux, met en place des permanences d'une assistance sociale à la mairie de Tanus les 2<sup>o</sup> lundis de chaque mois de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous. Les rendez vous seront pris auprès du secrétariat de la Maison du Conseil Général au 05.63.80.22.30

\* **Raccordements des bâtiments publics au réseau collectif d'assainissement :** Comme la loi nous y oblige, et ce avant le 01/01/2010, les travaux de raccordement de la mairie, du local de l'ancienne Poste et du presbytère seront réalisés avant la fin de l'année. Suite à un appel d'offre, c'est l'entreprise DIAS de Ste Gemme qui a été retenue pour exécuter ces travaux pour un montant total de 9 472.00 € TTC.

\* **Don famille LOPES** de 150 € au CCAS de la commune pour leur avoir permis de stationner avec leurs caravanes à Puech Redon.

\* **Contrat Françoise DELES :** le 6<sup>o</sup> contrat à durée déterminée de Françoise DE LES, qui travaille aux pesées du pont bascule et pèses bétail arrive à son terme le 31 août 2009. Légalement la commune ne peut ni le renouveler, ni le transformer en contrat à durée indéterminée, Mme DELES ayant atteint la limite d'âge au-delà de laquelle le secteur public est autorisé à employer des personnes.

Ainsi le fonctionnement de l'accès au pont bascule va être modifié ainsi que celui des pèses bétail, sachant que ce poste est en forte diminution depuis le début de l'année.

\* **Abonnement Paysan Tarnais** : jusqu'à présent ce journal hebdomadaire était envoyé gracieusement aux collectivités locales. Une nouvelle campagne de communication de cet organisme propose désormais un abonnement au prix de 79.00 € TTC par an. Il est décidé de ne pas prendre cet abonnement.

\* **Manifestations à venir sur Tanus** :

- vendredi 10/07, à 18 h à la mairie, lancement de la vente des « prêts à poster » à l'effigie de Tanus

- Marché de Pays qui a débuté le 05/07 le dimanche matin sur la Place de l'Eglise et ce jusqu'à fin août, avec son traditionnel repas le dimanche 19/07 à 12 h, qui sera cette année complété par un vide grenier au profit de l'association « Eveil du Laos », et d'un spectacle gratuit à 18 h proposé par un groupe de Scouts.

- Festival des 2 Rives : concert à la Chapelle de Las Planques le dimanche 09/08 à 11h00

- Concert de piano présenté par Célia Quilichini le vendredi 14 /08 à 21h00 à l'Eglise de Tanus

Madame le Maire de Tanus,  
Rolande AZAM

06/07/2009